

LE DEBAT SUR LA DETTE EXTERIEURE AU DÉBUT DU XXI EME SIECLE

**Oscar Ugarteche
SUR, Casa de Estudios del Socialismo
Jubileo 2000 Perú¹**

Premièrement

Le thème ayant trait aux problèmes de la dette extérieure est aussi ancien que la formation des républiques latino-américaines. C'est une invitation à l'étude du rapport entre les politiques économiques et l'usage du crédit; la corruption et les contrats d'emprunts; la croissance macro-économique et l'épargne extérieure; et l'impérialisme conçu en tant qu'interférence externe dans les affaires d'un Etat-Nation. C'est un thème qui ouvre des horizons et des perspectives.

Le Capital prospère en recherchant de nouveaux marchés et se manifeste sous la forme de crédits sur les marchés émergents. Apparemment, lorsque la technologie offerte devient obsolète, les marchés se saturent, et il se crée un besoin simultané de nouvelles technologies dans les économies les plus fortes. Ce phénomène fait pression sur la demande de crédit au sein des économies les plus fortes; l'on observe alors un déplacement de la demande de matières premières, ainsi qu'une baisse de leurs cotes et une hausse des taux d'intérêts au sein des économies fortes. L'on observe ce phénomène dans les quatre cycles du crédit à l'étude dans ce travail.

¹ Traduit du castellan par Catherine Lambelet.

Le premier cycle correspond à l'Indépendance; c'est le Pérou qui jouera un rôle à la fin de ce cycle. Les crédits cessent en 1825 et la Bourse de Londres collapse vers la fin 1825. La restauration du crédit aura lieu en 1849; l'activité créancière atteindra son sommet entre 1852 et 1870. Des difficultés avec le prix du guano et l'émission de bons à long terme donnent lieu à de nombreuses demandes de crédit à court terme qui deviennent finalement le prélude à la cessation des paiements de 1876, en même temps que se manifeste une crise à la Bourse de Londres. Ce sera en 1886 que M. Grace viendra au Pérou pour offrir au maréchal Cáceres les bons péruviens contre les chemins de fer et les droits de navigation sur les fleuves et les lacs du pays. Il lui faudra quatre ans pour prendre une décision; finalement, c'est le nouveau gouvernement élu en 1890 qui a signé le Contrat Grace, qui a permis de rétablir ainsi le crédit qui servira surtout à rééquiper les forces armées et à développer quelques projets d'infrastructure urbaine et d'irrigations sur la côte. En 1930, la chute des prix des matières premières redevient le prélude à la cessation des crédits, et incite à penser à un moratoire. La décision ne sera prise que lorsque les Etats-Unis auront établi l'année Hoover pour les pays aux économies fortes en juin 1931. Le moratoire durera jusqu'en 1946, année où l'on arrivera à un accord controversé, même aujourd'hui: en effet, le service de la dette est augmenté dans le budget, et les paiements non effectués entre le début du moratoire et la date de la signature de l'accord en octobre 1946 sont ignorés. L'accord ne rétablit pas le crédit automatiquement; par contre, il rétablit les conditions d'investissement étranger dans le pays. Le crédit est rétabli dans les années 60 pour tous les pays latino-américains, et l'on observe une intensité maximum du crédit entre 1964 et 1978, année où les difficultés avec les prix des matières premières et les hausses des taux d'intérêt ont provoqué un changement dans les politiques de crédit des banques, et où l'on a passé des crédits à long terme aux crédits à court terme. En août 1982, la cessation de paiement du Mexique a pris fin, et le moratoire du Pérou avec la banque commerciale commence

en mai 1983, et en avril 1984 avec les gouvernements membres du Club de Paris.

Dans les années 90 vient la suite de ce qui devrait être la fin du quatrième cycle et le début du cinquième cycle du crédit. Apparemment, ce à quoi l'on assiste en cette fin du XX^{ème} siècle sont les râlements du quatrième cycle; cependant, il s'agit d'un cinquième cycle très court. L'arrêt des paiements du début des années 80 a provoqué des changements au sein des règles internationales du jeu. L'un de ceux-ci est l'émission de bons qui portent le nom de leur précurseur, l'ex-Secrétaire du Trésor des Etats-Unis, Nicolas Brady; ces bons étaient censés résoudre le paiement de la dette envers la banque, dette qui datait des années 80. Des accords définitifs ont été établis au Club de Paris, avec des délais et des coûts semblables aux bons Brady; l'on décida ainsi que la crise de la dette avait pris fin en 1991. À l'aube de ce nouveau siècle, ce que l'on constate, c'est que la crise de la dette a pris fin pour les créanciers, mais qu'en ce qui concerne les débiteurs qui se sont réfugiés dans les mécanismes indiqués ci-dessus, ils se trouvent de plus en plus en difficulté face à la hausse des taux d'intérêts internationaux et à la baisse des prix des matières premières suite à la dite "crise asiatique". (WB, 2000)

Deuxièmement

Le thème de la dette extérieure parcourt toute l'histoire de l'Amérique Latine, et donc également celle du Pérou. Ce fut un problème dans l'Europe de l'entre-deux-guerres. Il parcourt le monde de long en large, tout comme les sources du crédit. Il est clair que les problèmes qui reviennent fréquemment possèdent les mêmes caractéristiques, mais les solutions ne se ressemblent pas toujours. Les discussions à l'origine de la dette allemande au sujet d'une réparation de la première guerre mondiale et

la dette inter-alliée en 1926 provoquèrent des altérations au sein des règles du jeu financier international, comme l'année Hoover, par exemple. Dans le cheminement de l'histoire, on a inventé des solutions créatives pour résoudre ce qui semblait impossible à enlever, comme l'accord allemand de Londres en 1953. Ce furent les volontés politiques appuyées fortement par des banquiers et des gouvernements ingénieux qui ont produit à chaque fois des solutions à ce qui semblait impensable: l'impossibilité de payer la dette à cause d'une crise internationale ou parce que le poids de la dette empêchait le développement de la nation en question. Le problème des pays européens a été la destruction de leur base productive à cause des guerres. Dans les pays en développement, la chute des prix des matières premières, la hausse internationale des taux d'intérêts ainsi que le repli des crédits a fait en sorte que l'avènement d'une crise énorme au sein des pays en voie de développement, ou auparavant des pays européens, se précipite.

Troisièmement

Nous présenterons ci-dessous plusieurs discussions conceptuelles en vigueur depuis 1924, soutenues par des académiciens américains et européens de l'époque, avec les résultats politiques que nous décrirons plus loin. Il est intéressant d'observer qu'aucune idée nouvelle apparue dans les années 80 ou 90 n'a évité de s'acharner autour du thème de la charge de la dette en tant que frein au développement, thème qui avait déjà été clarifié auparavant. Il est extraordinaire que le souci des créanciers entre 1926 et 1931 ait été l'Allemagne et la dette inter-alliée. C'est le gouvernement anglais qui a introduit cette préoccupation en 1922, secondé par le général Pershing,; ce dernier a demandé le pardon de la dette en 1926, ce qui a provoqué une controverse entre les universités de Columbia et Princeton d'un côté, et le Secrétariat du

Trésor de l'autre (Chew, 1927). Le thème de cette controverse est toujours en vigueur aujourd'hui. Il est encore plus intéressant d'observer comment la charge de la dette ainsi que le poids sur le service annuel de celle-ci ont été estimés à la lumière de ce que nous avons décrit plus haut. (Withers, 1931). Les mesures prises en 1928 face à l'Allemagne sont en grande partie le résultat de la controverse (Mendoza, 1930). La somme est, naturellement, zéro. Le solde de sa dette a été réduit en guise de réparation de guerre, mais la cote annuelle a été maintenue tout-à-fait comme le fait actuellement la Banque Mondiale à travers le schéma HIPC, d'après l'évaluation du FMI de mars 1999. On en connaît les conséquences, elles font parties de l'histoire; mais, entre 1928 et 1931, la façon de comprendre le phénomène de la déflation à partir du transfert de ressources pour la perception de dettes onéreuses. Finalement, en 1931, les créanciers ont cessé d'exiger le paiement de la dette, et ont demandé à toutes les parties de ne pas percevoir la réparation à l'Allemagne, et de ne pas la percevoir entre eux non plus; mais il était trop tard: le monde s'était déjà enfoncé dans la déflation. (HMO Miscellaneous No.12, 1932). Dans cette ère nouvelle qui surgit en ce début de XXI ème siècle, le texte de Krugman sur le **Retour de l'économie de la dépression** aide à réfléchir à un phénomène plus vaste et plus ancien que les transactions commerciales et financières entre nations inégales, actuellement toujours plus inégales que jamais .

Quatrièmement

Actuellement, le débat sur l'épargne externe n'a pas trait à la rationalité de l'usage des ressources, mais aux brèches qui s'ouvrent dans le processus de développement. Le pourquoi de ceci est que, dès les années 40 jusqu'à l'accord de Bretton Woods, les deux conditions nécessaires à l'examen d'un crédit et un accord définitif en cas de non paiement des traites étaient que le gouvernement débiteur

présente un excellent primaire budgétaire et un excédent de balance commerciale identiques ou plus grands que le service de la dette. Cette situation a changé avec la création du Fonds Monétaire International, car l'on supposait qu'en cas de tempête, le FMI servirait de parapluie pour atténuer l'orage, de façon à ce que les déficits externes ou budgétaires soient insignifiants. Ceci est un changement théorique et institutionnel. Ainsi, au lieu de rester relativement fermées, le plus fermées possible, les brèches se sont ouvertes. L'argument théorique est qu'il est nécessaire de contracter des prêts pour faire avancer les investissements et accélérer le processus de développement, et que les brèches externe et fiscale s'ouvrent parce que l'Etat investit dans le développement économique, soit en travaux infrastructurels soit dans des entreprises publiques. En dernier lieu, celles-ci sont rentables et remboursent le prêt. Les prêts sont productifs.

Cette théorie a été controversée dans les années 70. On affirma alors que les banquiers ne prêteraient jamais de l'argent pour rembourser leurs propres dettes (schéma Ponzi). L'évidence de l'histoire montre que non seulement ils prêtent pour payer des dettes antérieures qui leur reviennent, mais, étant donné la dynamique établie de ne pas mettre de limites aux brèches externe et fiscale, ils n'ont pas d'autre choix. ceci nous amène à un raisonnement populaire selon lequel les pays ne "craquent pas", et la dynamique raisonnable consiste à "contracter des prêts pour payer une dette".

Cinquièmement

Le risque qui a rapport au crédit dans ce cas est annulé par l'assimilation des pertes par les gouvernements respectivement créanciers et débiteurs. C'est-à-dire que les créanciers internationaux prêtent de l'argent parce qu'ils savent que celui-ci sera récupéré, dans le pire des cas, si le

risque se matérialise. L'histoire en est témoin. Cela signifie que le risque morale (*moral hazard*) existe. Ce fait laisse la marge de risque perçu sur le taux d'intérêt comme une rente pour le créancier qui n'assume jamais le risque ni son coût. L'explication du fait que la théorie contemporaine assume la rationalité créancière, alors que l'on sait que les banques se rédimment toujours en cas de difficulté, reste un point d'interrogation.

Au XIX^{ème} siècle, on a créé un **contrôleur financier international**, afin de s'assurer que les risques n'étaient pas excessifs. Au début c'étaient les gouvernements anglais et français qui assumaient ce rôle; le contrôle se faisait au sein du pays débiteur lui-même, par l'administration de ses entrées douanières et ses impôts. Cette fase était précédée par une brève intervention militaire pour contrôler les ports. Le contrôleur a disparu lors de l'accord international de 1933, ratifié en 1936. Le FMI a été conçu en 1934 pour remplacer les gouvernements dans cette tâche. Depuis les années 40 du XX^{ème} siècle, il n'est plus nécessaire d'intervenir militairement dans les ports. Après Bretton Woods, face aux difficultés, le débiteur demande de l'aide et le FMI exécute ce service. Ce qui est extraordinaire, c'est que le FMI a été conçu dans le but d'intervenir, avec le devoir d'avertir que des difficultés existent, mais il ne le fait pas, il reste assis dans les banques centrales de tous les gouvernements débiteurs. Pourquoi? Il sert de percepteur et organise de la meilleure façon possible la perception douanière et fiscale au sein de l'Etat débiteur, mais il ne joue pas le rôle de contrôleur financier international qui se doit d'avertir la communauté nationale et internationale que quelque chose va mal au sein d'une économie. En fait, c'est une institution publique à laquelle les Etats leaders payent de hauts salaires pour alerter la communauté financière internationale au sujet de problèmes éventuels au sein d'une économie, mais ne le fait pas. Dans les cas des grandes crises des années 90 du XX^{ème} siècle, le FMI est resté muet, tout en sachant qu'une crise était en

marche. Dans le cas du Pérou, il savait que le dictateur avait dépensé 5% du PIB dans la campagne électorale du premier semestre de l'an 2000, mais il a gardé le silence. Certains pensent qu'il ne réagit pas parce que s'il le faisait, et avertissait la communauté internationale qu'une crise est en incubation, cela la précipiterait, et elle deviendrait une prophétie auto-réalisée. Cependant, omettre de le faire délègue aux gouvernements débiteurs le devoir d'assumer initialement les coûts des crises et à les transférer aux gouvernement créanciers en dernière instance. Ceci a lieu afin que les débiteurs perdent à coup sûr; au lieu de s'intégrer à la rationalité d'un système qui procure une stabilité économique mondiale; on dirait un organisme qui veille sur les avantages des créanciers, et qui ne le fait pas très efficacement d'ailleurs. Pour le gouvernement débiteur, le manque d'avertissement a des conséquences graves, et un coût inacceptable pour la population. C'est ce que l'on a constaté dans les années 90 au Mexique, en Corée du Sud, Thaïlande, Indonésie, au Brésil, en Russie, Argentine et quelques autres pays.

La brèche de ressources et la brèche d'argent étranger

Le rôle de l'épargne externe a été discuté et questionné fréquemment dans les différents courants de pensée économique. Comme nous le savons, la définition de base au sein de la comptabilité nationale est que l'épargne externe est le complément de l'épargne interne, dans le but de soutenir un taux d'investissement. Le taux d'investissement se définit comme la réserve de capital nouveau mis à la disposition d'une économie nationale à un moment donné. Du point de vue de la balance des paiements, l'épargne externe est ce qui est requis pour financer la différence entre les déséquilibres de commerce et les déséquilibres de capital extérieur. En d'autres termes, il s'agit de ce qui est requis pour financer le déficit de la balance de

payements sans toucher au niveau de réserves internationales. Le déficit en compte courant est égal à l'élévation de la dette extérieure. (Cfr. annexe 1).

L'analyse néoclassique

L'intégration de la fonction de consommation dans une économie fermée a été élaborée par Blanchard et Fischer (1992). On part de l'hypothèse que personne ne contracte de prêt pour payer des dettes antérieures (schéma No Ponzi)², et qu'une famille n'empruntera que le strict nécessaire pour maintenir un niveau de consommation tel que l'utilité marginale de la consommation reste à zéro (ou un niveau infini de consommation si l'utilité marginale est toujours positive), et permettre que les restrictions budgétaires dynamiques déterminent la conduite dynamique du consommateur (Blanchard et Fischer, 1992: 49). Ceci amène à des niveaux croissants d'endettement, ce qui n'est pas raisonnable.. On assume donc naturellement que le taux d'endettement de la famille ne croîtra pas plus que son taux d'intérêt. On appelle cela une condition de jeu No Ponzi. (Blanchard et Fischer, 1992: 49).

Le rôle du gouvernement dans ce corps théorique part du principe que les dépenses publiques sont fixées de façon , et que leur financement se fait par l'imposition tribulaire et les prêts. Le niveau de consommation par habitant est réduit proportionnellement au niveau de taxation par habitant. (Blanchard et Fischer: 53). Dans un état d'équilibre statique, les dépenses publiques subissent un *crowling out* de la consommation privée, mais elles n'ont aucun impact sur la réserve de capital. Si l'économie est équilibrée dès le début, le changement dans les dépenses du gouvernement se reflètera instantanément sur la consommation, sans

² Le jeu ou schéma Ponzi est celui qu'on connaît comme emprunter pour payer la dette antérieure.

effets dynamiques sur l'accumulation de capital. Si l'économie n'est pas équilibrée au départ, l'effet transitoire sur la consommation dépendra des caractéristiques de la fonction du bonheur (cfr. annexe 2). D'après ce point de vue, le pays empruntera jusqu'à ce que l'utilité marginale de la consommation se réduise à zéro; ensuite il empruntera encore pour payer les intérêts de sa dette. "Il est peu probable que les créanciers soient disposés à continuer de prêter de l'argent à un pays si la seule façon qu'il continue à payer sa dette antérieure est de contracter de nouveaux prêts". (60)

Des définitions et suppositions théoriques soutiennent que les bons externes servent à stabiliser le type de change en augmentant l'offre monétaire dans des moments problématiques concernant l'offre interne. On part de l'hypothèse que le demandeur de prêt est privé, et que la somme des débiteurs privés, dans des moments de difficulté monétaires internes qui élèvent le taux d'intérêt, contractera des prêts de l'étranger et réussiront ainsi à augmenter l'offre créancière interne, en baissant donc le taux d'intérêt (Turnovsky and Eaton, 1982). En d'autres termes, n'importe quel agent économique peut contracter un prêt sur n'importe quel marché, et arbitrer aussi bien le type de change que le taux d'intérêt.

L'on observera, tout au long de l'histoire, l'évidence selon laquelle le schéma Ponzi est effectivement en vigueur; que les agents économiques ne peuvent pas arbitrer parce que les marchés s'ouvrent et se ferment pour des raisons que le débiteur ignore, et que le taux d'investissement n'est pas nécessairement lié à l'usage du crédit externe. Le crédit externe provient de 3 sources: le marché international de capitaux, les gouvernements, et les institutions financières internationales (IFI). On peut ajouter également l'investissement étranger direct.

Cycles de crédit, refinancements et cessations de paiement

Suter (1992) propose, à partir de son étude de 200 ans d'usage du crédit, que l'état naturel des choses est l'état de cessation de paiements (*defaults*) et que l'inverse est un état extraordinaire.

Le résultat le plus courant des emprunts externes a été la banqueroute nationale qui a duré des années, parfois des décades. Ceci est aussi vrai pour les pays de la périphérie européenne (comme la Grèce, le Portugal, l'Espagne et les Balkans) que pour presque tous les Etats d'Amérique Latine et asiatiques indépendants au XIX ème et au XX ème siècles, comme l'Empire Ottoman, la Chine ou le Libéria. (Suter,1).

Dans l'univers de son étude, qui va de 1820 à 1988, il observe 130 cas de cessation de paiements, ce qui indique que ce que nous observons pour le Pérou est également vrai pour l'univers montré par Suter. Il sépare les cycles du crédit en 3 parties. 1. L'expansion du crédit externe. 2. Le surgissement de la crise des paiements. 3. La négociation des accords définitifs entre pays débiteurs et leurs créanciers. Il situe également 4 cycles du crédit, depuis 1800 jusqu'aux années 80 du XX ème siècle. Le nombre de pays en cessation de paiements par cycle par rapport au total et des pays souverains est de 29% (dans les années 1820), 37% (dans les années 1870), 40% (dans les années 30), et 27% (dans les années 80) (Suter, 2).

D'après Suter, avant la première guerre, les gouvernements ont cessé de payer leurs bons souverains. En tant que résultat de ces actes unilatéraux, le flux de crédits cessait, parce que les créanciers freinaient à leur tour l'approbation

de nouveaux prêts. Les accord définitifs étaient conclus après de longues périodes de négociations. Après la deuxième guerre mondiale, ces problèmes ont été ajournés, étant donné la création des mécanismes multilatéraux de refinancement. Au moyen de ceux-ci, les gouvernements obtiennent un soulagement temporaire immédiat en restructurant leurs échéances. Etant donné que les refinancements pouvaient avoir lieu avant les cessations de paiements, le flux des crédits ne cessa pas, selon Suter. Il propose que les cycles du crédit arrivent à la cessation de paiements lorsque la croissance du cycle de Kondratieff arrive à un point de stagnation. (Suter, 4.). L'évidence du cas de l'Amérique Latine indique toutefois que'il existe dans les années 80 une reversion des flux de capitaux, et que l'augmentation de la dette provient de la capitalisation d'intérêts, ce qui ne pourrait en aucun cas être considéré comme la maintenance des flux de crédits; pourtant, il est vrai que quelques lignes de commerce à court terme se sont maintenues, et que les organismes publiques ont accordé quelques crédits, principalement d'ajustement structurel dans la deuxième partie de la décade en question. Les flux de crédit à long terme de la banque commerciale internationale se sont fermés et les flux totaux sont devenus négatifs. Ils n'ont pas congelé.

Malgré les récurrences périodiques des cycles, chacun possède ses caractéristiques spécifiques. Pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, la durée de la crise de la dette semble avoir été plus grande que dans la seconde moitié. Après la deuxième guerre mondiale, le système financier international a semblé plus résistant à une crise de la dette, à cause de l'introduction de mécanismes de refinancement multilatéraux - c'est-à-dire les sous-ensembles de créanciers: fournisseurs, banques privées et gouvernements -. Tout comme d'autres, (Marichal, 1989; Ugarteche, 1989) il soutient que les cycles de crédits individuels sont liés à l'âge d'or et à la chute des pouvoirs hégémoniques.

La cessation de paiements

Il existe deux écoles théoriques sur les cessations de paiements. L'école des débiteurs et celle des créanciers. "Les gouvernements ne craquent pas" a été l'argument utilisé dans les années 70 pour restaurer pleinement les flux de crédits fermés en Amérique Latine depuis 1930. la question de la faillite est directement liée à l'exécution de garanties. Face à une faillite commerciale, soit les créanciers saisissent les biens de l'entreprise et procèdent à leur vente, jusqu'à ce que celle-ci couvrent les dettes. C'est un processus normal en cas de faillite.

Quelques classiques de l'école des débiteurs affirme que lorsque le crédit est souverain, il n'existe pas d'autre garantie que l'honneur de l'état souverain. Il s'agit de la doctrine Drago, élaborée par le Ministre des Affaires étrangères argentin Luís Drago. En 1907, Drago affirme que les emprunts nationaux impliquent un contrat qui crée des obligations sur l'état qui emprunte. Cependant, ce ne sont pas seulement les contrats qui créent des obligations, et de toute façon, ce sont des contrats spéciaux avec des différences marquantes et qui appartiennent chacun à une catégorie distincte. (*The proceedings of the Hague Peace Conference, The conference of 1907* citado em Borchard, 1951:5), Hugo (Borchard: 5) affirme en 1819 qu'une faillite nationale n'est pas illégale, et que l'immoralité ou non de la détermination dépend des circonstances. On ne peut demander à la génération actuelle, dit-il, qu'elle paie pour le gaspillage et le manque de bon sens de la génération antérieure, car le pays finirait par devenir inhabitable à cause de la masse de sa dette publique. En 1830, Zachariae affirme que l'Etat pourrait réduire ses dettes ou les répudier entièrement, s'il n'est plus en état d'obtenir des fonds pour payer les intérêts et le principal de la dette publique sans

que cela affecte les dépenses courantes (Borchard: 5). Un gouvernement a une fonction bien plus importante que celle de payer ses dettes, c'est-à-dire maintenir ses citoyens en vie, et les créanciers doivent être laissés de côté lorsqu'il n'y a pas d'alternative. Il fait une distinction entre créanciers volontaires et involontaires. Il dit que "*c'est uniquement en cas de force majeure que l'Etat peut s'accorder le droit d'ignorer les paiements aux créanciers involontaires.*" (Borchard: 5). En 1889, K. von Bar affirma que l'état possède le ***beneficium competentiae*** dans le sens le plus ample: il doit d'abord se préserver soi-même, et ensuite penser au paiement de ses dettes. (Borchard:6) en 1894, Politis affirma que la contractation d'une dette par l'Etat constitue un acte politique, que l'Etat conclut, avec sa capacité souveraine en tant que pouvoir public au nom du peuple et dans son intérêt. (Borchard: 6). Lors du jugement ayant trait à la dette de l'Egypte à Paris, (*Negrotto v. Gouvernement égyptien, Gazette des Tribunaux Mixtes, XXVI,121* dans Borchard: 7) on a résolu la question en affirmant que les cours mixtes n'ont pas juridiction dans des questions ayant trait aux dettes publiques si l'acte d'émettre des bons est considéré un acte souverain, ou si la décision des autorités égyptiennes de violer le contrat de crédit peut être considéré comme un acte souverain. Des prêts nationaux émis en France par un gouvernement étranger sont des actes politiques de souveraineté qui engagent l'immunité des gouvernements prêteurs de jugements au sein du pays emprunteur. (Borchard: 7).

Les théories des créanciers tournent autour du principe que lorsque l'Etat fait un emprunt, il renonce facilement à sa souveraineté et se soumet volontairement aux règles du droit privé. En fait, tous les contrats signés par l'Etat, soit avec les IFI, soit auprès de la banque commerciale, sont protégés par le droit privé et des cours fédérales américaines ou de Londres, ou occasionnellement des cours de Paris, cela dépend de l'origine du créancier. Les Etats renoncent donc à leur souveraineté et se soumettent à la

juridiction du créancier privé, qu'il soit effectivement privé ou organisme multilatéral de crédit. Borchard (8) affirme qu'il n'est pas évident que l'Etat renonce à sa souveraineté et sa juridiction lorsqu'il contracte un emprunt, et que cette affirmation est gratuite et manque de preuve. Face à une cessation de paiement, le détenteur de bons affecté par le non paiement pourra se soumettre au droit international public pour se protéger de la mauvaise foi, ou la discrimination par nationalité. (9). Les adeptes de l'école des droits des créanciers affirment que face à une faillite (cessation de paiement de la part de l'Etat), le créancier n'est pas une victime sans défense de l'acte souverain, mais au contraire possède des droits à l'arbitrage de ses crédits selon la loi.

En 1879, Thol écrit que la circonstance dans laquelle le débiteur est un Etat n'affecte pas légalement le crédit; ceci va plus loin que les exceptions proposées par le droit positif. Ce sont des obligations de type privé (Borchard: 9). Cosack soutient en 1900 qu'en changeant de main, de l'Etat au créancier, le bon transforme ce dernier en tenancier d'un bon au porteur. Face à cela, le débiteur est sans défense. Freund écrit en 1907 que les rapports légaux entre l'Etat et les individus privés ont trait au droit privé. L'Etat agit au nom de sa capacité d'entreprise, et non pas dans l'exercice du pouvoir public, comme c'est le cas lors de la perception d'impôts. (Borchard: 9). Cette vision est partagée par Ruff, 1912; Guggenheim, 1925; Sack, 1927; Von Daehne, 1907; la Court Fédérale Suisse l'applique en 1936 dans le cas des détenteurs de bons allemands contre le gouvernement allemand (Borchard: 11). Un antécédent de ce principe soutenu par Pflug en 1898 a été utilisé dans le cas du Tribunal d'Arbitrage Franco Chilien en 1901. Ce fut la décision du tribunal du Caire en 1925, en référence au cas mentionné ci-dessus. Lewandovski, dans son classique ***De la protection des capitaux empruntés en France***, (Paris, 1898), affirme qu'un emprunt public est un contrat privé. Selon lui, quand un Etat fait un emprunt, il

se défait de ses droits souverains et rentre dans la sphère des opérations privées, en s'assujettissant ainsi au droit contractuel. Il admet que dans les faillites étatiques, si l'Etat Débiteur a agi de mauvaise foi, le créancier ne peut pas faire grand-chose, et que donc c'est uniquement l'obligation morale du débiteur qui entre en jeu. (Lewandovski: 27, 32-33).

L'école des créanciers a prévalu tout au long du XXème siècle, mais bien qu'elle se maintienne uniquement lorsqu'un Etat cesse ses paiements, il est plus difficile de lui faire assumer ses obligations légales. Dans quelques cas, on a utilisé la force militaire, et, récemment, à la fin du XXème siècle, la contrainte.

La répudiation de la dette: le cas extrême de la cessation de paiements

Si la décision unilatérale des créanciers de suspendre les commandements de payer est une façon de résoudre des impasses créés par des problèmes étrangers aux pays débiteurs, la non-reconnaissance de dettes existantes de façon unilatérale par le gouvernement débiteur est une façon d'affirmer qu'il considère que les crédits existants sont illégitimes. Soit ils ont déjà été utilisés pour tuer le peuple (Adams, 1991), soit ils baignent dans la corruption, ou ils appartiennent à un régime politique antérieur, et les ressources ne sont pas restées dans le pays.

Les exemples de répudiation de dettes sont rares, mais accablants. Par exemple: en 1867, Benito Juárez, au Mexique, n'a pas reconnu le crédit accordé par l'Empereur Maximilien de la Société Générale de Paris pour couvrir les coûts de l'armée d'occupation française au Mexique. Marichal dit que "elles sont totalement frauduleuses puisque

Napoléon III a utilisé l'argent provenant des prêts pour financer l'invasion et l'occupation du Mexique" (Marichal: 96, note du cadre II). Un deuxième exemple classique est l'odieuse déclaration de dette que fait le gouvernement cubain après 1898, ayant trait à un prêt non reconnu, argumentant que les ressources en question avaient été utilisées pour acheter des armes et faire la guerre au peuple de Cuba pendant la guerre d'indépendance. Dans les 2 cas nous trouvons la guerre et de nouveaux régimes politiques qui héritent des contrats de crédits signés par le régime antérieur pour garantir leur pouvoir. Dans les 2 cas, l'argent a été utilisé pour dominer la population du pays, qui reste débitrice à l'avènement du nouveau régime.

Le troisième cas de non reconnaissance de dettes est l'expropriation effectuée par le gouvernement de l'URSS par le décret du 21 janvier 1918, lorsque celui-ci déclare qu'"inconditionnellement et sans exceptions, tous les prêts internationaux sont annulés" (CFB, 1930: 45). Il s'agit surtout des dettes contractées à Paris, Londres et New York pour la réalisation de la première Guerre Mondiale, ainsi que la dette inter-gouvernementale avec les Etats-Unis. Dans ce cas, les arguments ont été les suivants: premièrement, le Parti Communiste était idéologiquement pacifiste, et s'était déclaré contre la première Guerre Mondiale. Deuxièmement, reconnaître la dette du passé voulait dire reconnaître des liens avec ce passé (presque une dette avec le passé). La non reconnaissance de la dette est l'expropriation du crédit des pouvoirs impériaux français et anglais, et, en même temps, la cassure avec le passé.. Cette mesure a été prise par Lenin, et annulée en 1990.

Finalement, voici la plus grande de toutes, en volume et en degrés de conflits: la non reconnaissance de dette des Etats Confédérés des Etats-Unis d'Amérique. C'est la moins citée et la moins étudiée, mais elle est d'une importance vitale pour la compréhension des mécanismes de la non

reconnaissance des dettes. Elle est également importante parce qu'elle viole les articles I et XIV de la propre Constitution des Etats-Unis, et montre donc le couteau à deux lames du Gouvernement américain dans ce domaine.

La dette répudiée³ par les Etats-Unis d'Amérique

Nom de l'Etat	Description de la Dette	Montant approximatif en cessation de paiements (US\$)
Alabama	Garanties pour chemins de fer, etc.	13.000.000
Arkansas		8.700.000
Floride	Garanties pour chemins de fer, etc.	8.000.000
Géorgie	Bons émis pour établir des banques et garanties pour chemins de fer etc	13.500.000
Louisiane	Garanties pour chemins de fer etc.	
Mississippi	Baby bonds, garanties pour chemins de fer, et certificats de réclamations au sein de l'accord de 1874. Bons du Planter's Bank 1831-33, US\$ 2.000.000.	7.000.000
Caroline du Nord		13.000.000
Caroline du Sud		6.000.000
Total	Bons de l'Union Bank 1838 US\$ 5000.000. Bons d'impôts spéciaux et garanties de chemin de fer. Bons de conversion.	75.200.000

Source: Corporation of Foreign Bondholders, 1911, p. 395.

³ *Defaults* n'a qu'une traduction en crédits, et c'est la cassation de paiements. Toutefois, il s'agit dans ce cas plus qu'une cessation de paiements, il s'agit de *répudier* les crédits.

NB: Les bons signalés ne comprennent pas les bons de guerre ou bons Confédérés. Les intérêts débités dans chaque cas tournent autour de 6% par an environ, et ne sont pas inclus. Les paiements des dettes ont cessé entre 1860 (début de la Guerre Civile) et 1890 (lors de l'établissement de la réforme constitutionnelle des USA afin d'incorporer aux Etats Confédérés ceux de l'Ouest enlevés au Mexique).

Pourquoi donc méconnaît-on les faits décrits ci-dessus? L'évidence historique montre que les bons des Etats-Unis n'entrent pas dans les registres de la Compagnie des Détenteurs de Bons, et que ce n'est qu'en 1904 que les premières nouvelles de leurs non paiement apparaissent. En 1911, l'on procède pour la première fois au détail de l'un de ces bons, celui de l'état du Mississippi; on le considère comme un cas important pour examiner la cause de la non reconnaissance de la dette. C'est important parce que cela montre le couteau à deux tranchants des créanciers internationaux. La réaction et le discours changent, selon l'identité du débiteur:

La dette a pris forme avec l'émission de bons pour la création de la Planter's Bank (Banque des Planteurs) en 1830, avec 2 émissions de bons de US\$ 2.000.000 au total. C'est l'Etat qui a procédé à cette émission, devenant ainsi actionnaire de la banque. C'étaient des bons à 6% payables semestralement. Les intérêts ont été payés jusqu'en 1840. Une loi de 1939 a transféré les actions de la banque à la Compagnie de Chemins de fer du Mississippi. Avec une provision dans le livre de procès-verbaux que les actions de l'Etat dans cette compagnie et toutes les actions des investisseurs privés devraient s'engager à payer les bons de l'Etat émis pour la banque. En 1842, une loi autorise le gouverneur à prendre possession des chemins de fer et de tous ses actifs, et à instruire un procès contre la Compagnie au cas où celle-ci refuserait le transfert.. Deux ans plus tard, on a sorti une loi pour permettre le litige contre la banque et la Compagnie de Chemins de fer. Il n'y a pas eu de résultats, et, en 1858 et 1859, peu de temps avant de début de la guerre de sécession, deux paiements ont été

effectués. La validité des bons et l'obligation de l'Etat de couvrir les paiements n'ont jamais été mises en jeu. Toutefois, en 1852, une loi de l'Etat a permis un référendum, et chaque votant a pu répondre à la question: êtes-vous disposé à payer, par le biais d'un impôt direct, les bons de la Planter's Bank. Le référendum a eu lieu lors des élections présidentielles de 1852, et une majorité des électeurs a voté contre. La plupart des électeurs ne savait rien sur les montants des bons, les circonstances de leur émission, l'importance de l'impôt qui retomberait sur chacun pour le paiement de ces bons. (5) (CBF, 1911:385-388). En 1859, le gouverneur a recommandé à son pouvoir législatif de créer une réserve en vue du paiement des bons de la Planter's Bank; cependant, son message a été envoyé à une commission dont la majorité a voté contre la recommandation du Gouverneur, malgré les paiements qui avaient été effectués peu de temps auparavant. Après la guerre civile, en 1875, un amendement à la Constitution a été proposé et approuvé par la population dans les urnes électorales; la Constitution a donc été modifiée en 1876 par une clause où l'on interdit spécifiquement le paiement des bons de la Planter's Bank et de l'Union Bank. Cette réforme constitutionnelle de l'Etat a été convertie en une partie de la réforme constitutionnelle de 1890 (CFB, 1911: 385-388).

En 1927, lors de la Conférence pour la codification du droit international de la Ligue des Nations (League of Nations, 1929), il a été établi que: *l'Etat Fédéral est responsable de la conduite de ses états pris individuellement,, non seulement si ces derniers ne remplissent pas leurs propres obligations, mais également s'ils négligent leurs obligations internationales. De même que l'Etat protecteur est responsable de la conduite de l'état protégé dans la mesure où ce dernier est capable de remplir ses obligations, et dans la mesure où il représente l'état protégé auprès d'un tiers-Etat.* (CFB, 1930:39).

En 1930, deux faits importants ont marqué le thème de la répudiation de la dette : premièrement, le 12 mars 1930⁴ a lieu la proposition de Lord Redesdale à la Chambre des Lords dans le sens d'effectuer un échange entre les dettes tenues par des Etats Confédérés des Etats-Unis à la Bourse de Londres contre des dettes tenues par le Gouvernement Britannique avec les Etats-Unis provenant de la première guerre mondiale (dettes inter-alliées). Deuxièmement, le 13 mars 1930, la Conférence pour la codification du Droit International, dans laquelle les Etats-Unis étaient représentés, se réunit pour discuter les thèmes de la répudiation des dettes extérieures et la responsabilité fédérale des actes des états qui en font partie. (Il existait un certain soucis par rapport aux dettes extérieures des états brésiliens). Lord Ponsonby, à la Chambre des Lords, a exprimé son indignation à propos du fait que l'on avait essayé d'entâmer un dialogue avec les Etats-Unis depuis 1843, et que la position de ce pays était de ne pas assumer les obligations prises par les états individuellement; les Etats-Unis allèguent ne pas avoir suffisamment de pouvoir pour obliger des états individuels à payer, et qu'il n'avait pas été possible de garder les listes des détenteurs de bons de ces obligations. "Ils (le gouvernement de sa Majesté Britannique) lui ont exprimé (au Gouvernement des Etats-Unis) que le Gouvernement National (des Etats-Unis) devrait se soucier de l'exécution, de la part des états protégés ou fédérés, de ce que l'on nomme la "clause contractuelle" de la Constitution nationale (Article 1, section 10), qui interdit à tout Etat d'émettre des lois qui limitent l'exécution de contrats; et l'article XIV, section 1, qui interdit à tout Etat d'enlever sa propriété à un individu sans jugement préalable". (CBF, 1930:38). Ce qui étonne le plus, c'est que le gouvernement de Washington n'a jamais réagi à ces demandes, mais a plutôt bloqué les initiatives visant à créer un tribunal international d'arbitrage où ce cas serait mentionné, sous la protection de la Ligue des Nations. Ce furent les représentants des Etats du Sud des Etats-Unis qui

⁴ On doit tenir compte du fait que la grande dépression a débuté juste après le crac d'octobre 1929.

ont mis leur veto à cette initiative. (CFB, 1930: 42). Il n'y a eu aucune représaille.

Les dettes répudiées ont donc une caractéristique "odieuse" (Adams, 1991); il se réfère aux armes financées par les crédits pour garder le "status quo" à Cuba avant l'indépendance de 1898, ou qui appartiennent au régime déchu, et l'on allègue alors que le gouvernement antérieur n'avait pas le pouvoir de s'exposer à de tels prêts. C'est le cas de la répudiation de la part du gouvernement de Benito Juárez au Mexique, en 1867, de la dette contractée par Maximilien sous l'Empire; et les crédits de Huerta en 1913, non reconnus par le gouvernement de la Révolution Mexicaine lors de la négociation de 1922 (Borchard:129). Dans le cas de la dette du Mississippi, ou de celles des autres états Confédérés, la répudiation a eu lieu avant le changement de régime (référendum de 1856) et le nouveau régime assimile simplement des décisions prises antérieurement (lors de la réforme constitutionnelle fédérale de 1890. Borchard propose que dans ces cas-là, la cause soit "que le prêt n'a pas été contracté d'après la loi, ce qui inclut le défaut du manque d'autorité légale des fonctionnaires qui prétendaient représenter l'Etat". (129 et note 16). Le cas des autres états confédérés indiqués dans plus haut est semblable.

Rien que dans la deuxième moitié du XX ème siècle, Cuba a répudié les plus grandes dettes inter-bancaires qui existent, le 1er janvier 1959, lorsque la révolution cubaine a renversé le dictateur Batista. En 1979, le cas du Nicaragua révèle la nouvelle vision soutenue politiquement. Toutes les dettes antérieures contractées par le régime de Somoza ont été reconnues, et une étude sur la corruption a été effectuée, démontrant qu'une banque d'investissement avait existé, qui servit d'intermédiaire aux crédits internationaux entre le gouvernement Somoza et la banque privée et que la

banque en question appartenait à Somoza. Malgré cette évidence, le gouvernement Sandiniste a choisi de renégotier la dette et de ne pas honorer le nouvel accord. En termes politiques, un jugement aurait été plus transcendantal, à cause du précédent qui avait été mis à jour, mais le gouvernement a jugé qu'il était plus important de ne pas modifier les rapport et, à la place, de ne pas payer l'accord actuel. Le cas du Nicaragua est important car la loi anti-corruption des Etats-Unis a été promulguée en 1977, et il a été mis en évidence que l'entreprise Boeing avait payer des chefs d'Etats et leurs épouses afin qu'ils n'entravent pas une vente d'avions. Il s'agit du Prince Bernard de Hollande et du Premier Ministre du Japon. Boeing a reçu une amende et les deux transactions ont été annulées. Ceci a établi le précédent selon lequel un crédit trempé dans la corruption est un crédit nul. Cependant, aucun des gouvernements européens ne possède une telle loi, et le gouvernement japonais, connu pour sa corruption, non plus. Au contraire, les commissions de vente sont libres d'impôts alors que le reçu de la commission est, en même temps "corrompu".

Eléments nouveaux

En 1944, après Bretton Woods, les mécanismes de crédits internationaux ont subi une modification substantielle. Si, pendant la première guerre mondiale, l'on a établi le mécanisme des crédits de gouvernement à gouvernement comme aditionnel à celui des prêts gouvernementaux habituels à travers des émissions de bons avec garanties physiques, après Bretton Woods, on a établi la notion des crédits souverains, c'est-à-dire sans plus de garanties que l'existence de l'Etat qui emprunte. On établit également de nouveaux organismes de crédits dont les buts sont clairs: le Fonds Monétaire International avait comme but de stabiliser l'économie mondiale afin que le fait de 1930 ne se répète pas: l'explosion d'une monnaie à l'autre et courses des

banques de pratiquement toutes les économies leaders. Des prêts de balance à court terme devraient résoudre des pressions dévaluationnaires, et, par conséquent, des pressions sur les banques nationales dans des situations critiques. D'autre part, l'on a créé une Banque Internationale pour la Reconstruction et l'encouragement [au développement, n.d.t.] (de l'Europe et du Japon), qui, après avoir fini de reconstruire les zones en question et promouvoir des activités économiques, a fait une incursion dans les économies en développement. Ainsi, le quatrième cycle de crédit, contrairement aux trois cycles précédents, a eu plusieurs agents.

Le Fonds Monétaire est venu remplacer d'une façon nouvelle la notion de contrôleur financier international, rôle auparavant joué directement par des gouvernements créanciers, avec l'aide de leurs armées, comme en Egypte, Turquie, Nicaragua, Saint Domingue, etc. Ce qui est extraordinaire, c'est que comme le FMI est présent dans toutes les banques centrales et dans les pays membres qui ont des accords entre eux, il n'avertit ni le public ni les gouvernements des inaccomplissements. Par exemple, c'est ainsi qu'une crise s'est produite en Thaïlande en 1997, qui fut une surprise, et une autre en Indonésie également en 1997, surprenante elle aussi; une au Mexique en 1994 et une autre au Brésil en 1998, toutes sans avertissement, malgré le fait que le contrôleur soit assis dans les Banques Centrales. Qui contrôle quoi?

Avec le temps, les organismes multilatéraux ont changé l'orientation de leurs crédits de *project based* vers *policy based*, et ont commencé, à partir du milieu des années 80, des campagnes créancières où la "correction" des politiques est ce qui est le plus important. On entend par correction que le gouvernement qui fait un emprunt le fait parce que la banque le demande/exige. Semblablement, à la fin des années 70, le Club de Paris a posé comme *conditio sine qua*

non pour renégotier avec les gouvernements qui auraient des accords avec le Fonds Monétaire. Tout ceci a donné lieu à une règle selon laquelle les gouvernements débiteurs doivent remplir les conditions imposées auprès des créanciers en terme de politiques économiques, et également de privatisations et manipulation de la dette, élimination de subsides et perception des services de santé et éducation de façon quasi universelle, en cédant ainsi la capacité de gouvernement de l'espace national à l'espace multilatéral. Finalement, peu importe le parti au pouvoir, tous font la même chose sur le plan économique en marge de leurs discours. Ce post-impérialisme s'adapte aux demandes du capitalisme transnational et ligote les gouvernements des pays en développement, en créant ou en alimentant des crises de représentativité.

En plus de cela, les conditions ou conditionalités ont changé de nature en 1944 quand la notion pré-existante pour arriver à un accord définitif de crédit impayé exigeait que le débiteur possède un superavit commercial et fiscal. Ceci a changé dans le sens que pour payer les dettes, il n'était plus important d'avoir des superavits fiscal ou commercial, car le FMI prêterait les ressources nécessaires pour combler la brèche externe en cas de nécessité. C'est-à-dire que le schéma Ponzi est possible, et est en vigueur, bien que la théorie économique dise le contraire.

Ces consultants économiques qui posent des conditions sont des créanciers, ce qui crée en plus un conflit d'intérêts qui n'est possible en banque qu'en Allemagne. Dans le reste du monde, il ne peut y avoir de rapport entre les consultants d'une entreprise d'un pays et ses créanciers, parce que l'on perd la distance et il existe clairement un conflit d'intérêts.

Les propositions sur le tapis

A partir de l'appel du Pape lors du jubilé de l'an 2000, plusieurs organisations se sont mises à travailler et à agir de plusieurs façons autour du thème de la dette. La chose la plus marquante est que, dans les années 80, à part les experts et les politiciens de gauche en Amérique Latine et en Afrique, personne ne s'intéressait à ce thème. Alors, lorsque le thème est devenu d'actualité à cause de l'existence d'une crise internationale qui s'est manifestée en Amérique Latine par la suspension des crédits - sauf le Nicaragua qui a réussi à multiplier par 8 son niveau total d'endettement entre 1980 et 1989 - il y a eu 2 attitudes officielles de non paiement de la dette, l'une par Fidel Castro lors d'une conférence à la Havane en juillet 1985, et l'autre de payer 10% des exportations, déclarée par Alan García en juillet 1985 également lors de la prise de pouvoir du gouvernement péruvien. Un effort a été fait pour créer un Club des Débiteurs sous les auspices du Groupe de Rio; ce Club a été déstabilisé par les gouvernements du Mexique, du Brésil et de la Colombie à cause de la pression exercée par les Etats-Unis. C'est alors que les gouvernements latino-américains ont dû faire face à la chute des prix des matières premières, à des hausses des taux d'intérêts de la part des Etats-Unis jusqu'à des niveaux historiquement jamais vus (21%), et à la fermeture des crédits volontaires. Malgré tout, avec l'exception mentionnée, la dette, à la fin des années 80, s'élevait au double de ce qu'elle était en 1980, uniquement grâce à la capitalisation d'intérêts impayés. On doit tenir compte de l'exception car elle sert à contraster le fait que s'il existe un intérêt à appuyer un gouvernement malgré les problèmes économiques internationaux, ce gouvernement reçoit effectivement un appui. A ce moment-là, personne en Europe n'était intéressé au thème, et personne n'était capable non plus de mobiliser aucune organisation politique du G7, ni les plus radicaux de l'époque.

Le thème du Jubilé a réouvert de façon extraordinaire le vieux thème ennuyeux que l'on considérait clos et résolu par les organismes financiers internationaux depuis 1991. On a vu surgir la campagne pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, basée à Bruxelles, et des organisations dans plusieurs pays du monde, en passant par la Coalition Jubilé 2000 et Jubilé Sud. En Europe et aux Etats-Unis, on a vu surgir des réunions à propos de tout; qui mettaient en question le fonctionnement du FMI, de la Banque Mondiale, des conditionalités, des programmes de combat à la pauvreté. On a formé diverses coalitions où des groupes aux intérêts distincts s'unissaient pour proposer plusieurs visions du thème de la dette. En Europe et au Japon, il est frappant de constater que les gens sont descendus dans les rues pour protester contre la dette du Tiers Monde. C'est un fait inédit. 10 ans ou 10 à 20 ans après que les organisations politiques latino-américaines aient entraîné les masses dans les rues avec ce même thème, sauf l'exception déjà mentionnée. Nous disons donc que personne en Europe ne s'intéressait à ce thème, tant et plus que l'on a fondé une organisation en Amérique Latine, le FONDAD (Forum sur la Dette et le Développement), qui s'est reconvertie en EURODAD en 1990, dû à un changement d'orientation de ses financiers hollandais. Il y a aussi un FONDAD strictement hollandais.

Il est extrêmement important que des gens s'intéressent à ce thème et le fassent bouger politiquement. C'est un moment propice à changer les règles internationales du jeu. Face à cela, les propositions en cours sont les suivantes:

1. Abolition absolue de toute la dette du Tiers Monde sans conditions
2. Abolition de la dette des pays les plus pauvres avec des conditions positives.
3. Création d'un tribunal d'arbitrage international.
 - * Création d'une procédure d'insolvabilité pour protéger les niveaux de dépenses sociales en

utilisant les critères du chapitre 9 de la loi sur les faillites des Etats-Unis.

- * Création d'un tribunal international d'arbitrage indépendant des créanciers et des débiteurs, avec un code financier international, aujourd'hui inexistant. En plus, ce tribunal servirait à divulguer et à juger des cas de corruption, chose impossible actuellement.

La première proposition, simple et accablante, ne modifie rien mais extrait des ressources du Monde Développé. Elle force d'une certaine façon les créanciers à absorber les pertes inconditionnellement, sans modifier les règles internationales du jeu. Elle libère des ressources au sein des économies pour que les gouvernements les dépensent à leur guise. Elle assume, dans le meilleur sens du terme, le principe du Bon Sauvage. "Comme il s'agit d'un gouvernement du Tiers Monde, il doit être honorable et sage". Ce n'est vraiment pas évident! Les cas de détournements de fonds publics en Amérique Latine, en Afrique et en Asie sont criants, c'est le moins qu'on puisse dire. Les systèmes de contrôle démocratique des budgets de la Nation dans des pays dont les états sont fragiles sont presque inexistantes. Ainsi, des réductions de dette peuvent finir par devenir le début du charabia présidentiel pour des dépenses et des subsides frivoles, des achats d'avions présidentiels, le rééquipement de l'armée, ou mieux encore, le vol pur et simple.

D'où la nécessité, de la part de la société civile intéressée, de poser des conditions aux gouvernements. Quelques-unes de ces conditions ont été exprimées lors de la déclaration de Tégucigalpa, et d'autres dans des documents publiés par Jubilé 2000 Grande Bretagne. Parmi les plus frappants, on trouve:

1. Limiter à 3,5% du budget national le service de la dette contractée et renégotée avec des accords

définitifs, en suivant le précédent de l'accord de l'Allemagne de 1950 et 1953.

2. Rendre les accords de commerce indépendants des accords sur la dette.

3. Que l'on demande d'obtenir des superavits commerciaux et fiscaux comme *conditio sine qua non* pour payer la dette, en stimulant ainsi l'achat de produits de pays du Tiers Monde au sein du Monde développé. La tendance actuelle est inverse.

4. Que 20% au moins du budget national soit destiné à l'éducation et à la santé.

Parallèlement à ces demandes, nous avons:

1. Que la Banque Mondiale et les Banques Régionales réduisent la dette sans conditions parce que le mécanisme actuel de réduction de la dette a augmenté les conditionnements, transformant ainsi l'exercice en un piège fait d'impositions qui font surgir et/ou intensifient la pauvreté dans les pays dits "bénéficiaires".

2. Que la Banque Mondiale reprenne son rôle de financeur de projets, que le FMI se limite à appuyer des crédits de balance de paiements au sein d'un tribunal international d'arbitrage.

3. Que le Club de Paris soit dissout, étant donné son échec historique.

Sans doute que ce que nous venons de décrire ci-dessus n'inclut pas la radicalité de la première ligne, mais cela sert à modifier les règles du jeu dans le futur, et surpasse un événement d'un coup, comme peut l'être l'annulation de la dette extérieure d'un ou de tous les pays.

En ce qui concerne les tribunaux d'arbitrage dans leurs deux aspects, la discussion est ouverte et en cours. Il s'agit du FTAP (*Fair and Transparent Arbitration Procedure*).

Au début du XXI^{ème} siècle, on peut dire que la réapparition du thème de la dette extérieure dans le Monde Développé comme conséquence de l'appel du Pape pour l'année du Jubilé n'a eu aucun résultat concret en ce qui concerne une réduction significative de dettes. Au contraire, elle a consolidé des positions de l'Eglise qui peuvent être contre-productives quand elles se joignent à l'attitude malade sur le contrôle des naissances et les droits sexuels et reproductifs, qui est une position fondamentaliste de Rome. En tant qu'organisation de la société civile, il est possible que le Jubilé 2000 soit la première organisation à avoir des bases militantes dans tous les pays du G7, sauf en France. Il existe également des organisations dans beaucoup de pays du Tiers Monde, surtout en Afrique et en Amérique Latine. On a presque tout reconstruit à partir des bases des organisations antérieures, qui travaillaient ce thème dans les années 80, sauf l'exception citée plus haut, évidemment. La fin de l'an 2000 n'apporte ni ne peut apporter un point final à la cause qui a mis sur pied le Jubilé 2000, d'où le danger, peut-être, d'arriver au XXI^{ème} siècle avec la même devise et la même année. Soit le consensus se fait autour de la position maximaliste, mais ne modifie en rien les règles globales du jeu, soit il se fait autour de la gamme de tout ce que nous avons montré ci-dessus; le débat est ouvert et la pression donne au moins lieu à des changements de discours. La pression doit continuer, et doit se faire, de préférence avec l'aide de la société civile du Monde Développé. Comme nous le savons bien, et nous l'avons appris dans les années 80, si la société civile du Monde Développé n'est pas engagée, le message du Sud à lui seul n'arrive pas aux oreilles des gouvernements du Nord. Qu'il soit clair que le Sud ne suscite l'intérêt ni l'enthousiasme de personne, ni du Capital, ni des Etats du Nord. Qu'il soit également clair que le coût de la réduction totale de la dette du Tiers Monde (y compris l'Argentine, le Brésil et le Mexique, les trois plus grands débiteurs), a un volume plus petit que celui du lourd porte-feuille de la banque japonaise.

Cela veut dire que la réduction est possible, si l'on y met la volonté et si l'on exerce une pression suffisante. Lorsque les gouvernements du G7 comprendront qu'il est dans leur grand intérêt de le faire, ils le feront rapidement. Il est de notre intérêt, en tant que société civile, que les ressources soient utilisées pour couvrir la dette sociale de la meilleur façon possible, et non pas librement par des gouvernements irresponsables, sauf erreur ou omission.

Mexico, décembre 2000.